



➔ **FICHE D'INSCRIPTION** SECTION DANSE SAISON 22/23

Nom (majuscules) : Prénom : Date de naissance : / /
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone fixe : Mobile :
 Email :

➔ *Je coche la/les case(s) du/des cours auquel(s) je souhaite participer :*

Cours	Horaires	Type	Niveau	Lieu
<input type="radio"/> Lundi	18h45 – 19h45	Hip Hop	Tous Niveaux	St. Madeleine
<input type="radio"/> Lundi	19h30 – 20h30	StreetJazz	Intermédiaire	Studio Horus
<input type="radio"/> Lundi	20h30 – 21h30	Ragga/Dancehall	Tous Niveaux	Studio Horus
<input type="radio"/> Mardi	19h00 – 20h00	Urban Session	Interm./Confirmé	Salle Kleber
<input type="radio"/> Mardi	20h15 – 21h15	StreetJazz & Heels	Interm./Confirmé	Salle Kleber
<input type="radio"/> Jeudi	20h00 – 21h00	Pilates	Déb./Interm.	Espace Castelnau
<input type="radio"/> Jeudi	20h30 – 21h30	Urban Skillz	Tous Niveaux	Studio Horus
<input type="radio"/> Vendredi	18h30 – 19h30	Urban Session	Tous Niveaux	Studio Horus
<input type="radio"/> Vendredi	19h30 – 20h30	StreetJazz	Tous Niveaux	Studio Horus

➔ *Je prends connaissance des tarifs en fonction de mon status et du nombre de cours que je désire suivre :*

COTISATION	ADULTES	ADOS ET ETUDIANTS*
<input checked="" type="checkbox"/> Adhésion EN PLUS	15€	15€
<input type="radio"/> 1 cours/semaine	332€ (5x66.40€ ou 2x166€)	312€ (5x62.40€ ou 2x156€)
<input type="radio"/> 2 cours/semaine	525€ (5x105€ ou 2x262.50€)	494€ (5x98.80€ ou 2x247€)
<input type="radio"/> 3 cours/semaine	567€ (5x113.40€ ou 2x283.50€)	533€ (5x106.60€ ou 2x266.50€)
<input type="radio"/> 4 cours/semaine	636€ (5x127.20€ ou 2x318€)	598€ (5x119.60€ ou 2x299€)
<input type="radio"/> Pilates - à l'année (voir ci-dessus pour 1 cours par semaine)		
- par trimestre (1 cours/semaine)	<input type="radio"/> sept à déc 154€	<input type="radio"/> janvier à avril 154€ <input type="radio"/> avril à juin 77€
<input type="radio"/> Règlement en espèces (en 2 fois maximum)	à l'inscription :	fin octobre 2022 :
<input type="radio"/> Règlement par chèque (à l'ordre de Well.Com)	Encaissements : Fin sept. 22 / Fin oct. 22 / Fin nov. 22 / Fin janv. 23 / Fin fév. 23	
Nom et Prénom du l'émetteur du chèque :		

* Sous présentation de la carte étudiant. ** Sous présentation de la carte identité.

➔ *Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'association Well.Com et m'engage à le respecter (à consulter en page suivante)*

Fait le :

Signature avec mention "lu et approuvé" :



→ FICHE D'INSCRIPTION SECTION DANSE SAISON 22/23

Autorisation parentale pour les mineurs

Mme, M. _____ Nom : _____ Prénom : _____

En qualité de _____

Autorise (Nom) : _____ (Prénom) : _____

à participer aux cours organisés par l'association Well.Com, reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur, et m'engage à ce qu'il soit respecté.

Fait le : _____ Signature avec mention "lu et approuvé" :

Article 1

Toute inscription est annuelle.

Les personnes qui s'inscriront au courant de la saison devront payer une cotisation recalculée au prorata du tarif annuel.

Article 2

Toute adhésion et cotisation doit être versée en début de Saison (Septembre 2022), afin de pouvoir participer aux activités de l'association. Toute cotisation annuelle doit être réglée en 2 fois maximum en espèces ou en 1 fois avec 5 chèques. Les adhérents payant par chèque s'acquitteront de cinq chèques, au moment de l'inscription, qui seront encaissés fin septembre, fin octobre, fin novembre 2022, fin janvier 2023 et fin février 2023.

Article 3

L'assurance (responsabilité civile et individuelle accident) est obligatoire et à la charge de chaque participant au cours. Ceci est également valable pour le certificat médical qui doit nous être remis avant la fin du mois d'octobre de la saison en cours lors d'une première inscription et renouvelé chaque année. Les personnes qui s'inscriront au courant de la saison, devront nous fournir le certificat médical dans le mois qui suit leur inscription. En cas de non-délivrance de ce dernier, l'association Well.Com décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'aggravation de pathologie.

Article 4

Pour des raisons administratives, dans le cas où le nombre minimum de trois participants (plus l'enseignant) n'est pas atteint, l'association se garde un droit de réserve d'annulation ou de suppression de l'activité, le jour dit. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement de l'utilisateur en cours d'année. Ceci est également valable, dans le cas d'une fermeture administrative, si un programme alternatif est mis en place (p.ex. des cours via écran interposé) ainsi qu'en cas d'éventuel changement de salle pendant la saison, si le cours est maintenu le même jour selon le planning ou a pu être déplacé. En cas d'accident ou maladie grave qui empêche la participation aux cours d'une durée de plus de trois mois, nous ne remboursons que 50% de la cotisation restante au pro rata. La demande doit se faire par lettre recommandée et justifiée d'un certificat médical. Idem pour changement de domicile dans le cas d'une mutation ou changement professionnel au-delà d'un rayon de 50 km, avec un justificatif de l'employeur et justificatif du nouveau domicile.

Article 5

Les locaux mis à disposition doivent rester en l'état. Toute dégradation pourra entraîner l'exclusion définitive de l'association et les frais engendrés sont à la charge de l'adhérent responsable.

Article 6

Pour la pratique du Pilates et du StreetJazz, il est indispensable d'apporter une tenue de sport avec des chaussures propres autres que des chaussures de ville. Le professeur se gardera le droit de refuser à l'élève l'accès au cours si celui-ci a plus de 10 min de retard. Dans le cas où le professeur accepte l'élève, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident. Pour la pratique du Pilates et du StreetJazz il est indispensable d'apporter sa propre serviette.

Article 7

En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.

Article 8

Toute fiche d'inscription d'une personne mineure doit être signée de la main d'un parent. Dans le cas contraire, l'association décline toute responsabilité.

Article 9

Début des cours : Lundi 5 septembre 2022.

Les cours n'auront pas lieu pendant les périodes suivantes : Lundi 31 octobre au dimanche 6 novembre 2022 (reprise lundi 7 novembre), Vendredi 11 novembre 2022, Noël : Lundi 19 décembre au dimanche 1er janvier 2023 (Reprise lundi 2 janvier), Hiver : Lundi 20 février au dimanche 5 mars 2023 (Reprise lundi 6 mars), Pâques : Vendredi 7 au lundi 10 avril 2023, Printemps : Lundi 24 avril au lundi 8 mai 2023 (Reprise mardi 9 mai), Ascension : Jeudi 18 mai 2023, Pentecôte : Lundi 29 mai 2023.

Fin de la saison : Dimanche 25 Juin 2023.